



# Messages politiques clés du CCRE sur l'avenir de la politique européenne de cohésion



Conseil des Communes  
et Régions d'Europe  
Council of European  
Municipalities and Regions

## **Politique européenne en matière de cohésion**

### **Contexte**

L'objectif de la politique européenne de cohésion est de promouvoir le développement régional au sein de l'Union européenne et de réduire les disparités entre les différents niveaux de développement des régions européennes. Les Etats membres conviennent au niveau européen du cadre financier et juridique, et fixent des stratégies et objectifs communs, tandis que la responsabilité de fixer et de fournir des résultats incombe au niveau national, régional et local.

La politique européenne de cohésion est actuellement adoptée dans un cadre de sept ans (2007-2013). Les réflexions sur l'avenir de la politique européenne de cohésion ont débuté et auront un impact sur la proposition de la Commission européenne relative à la politique de cohésion après 2013, qui est attendue vers la fin de l'année ou début 2011. Au centre des débats figurent des questions essentielles concernant les aspects suivants:

- Le concept : quels domaines, quels critères de sélection pour l'éligibilité
- Les objectifs : identifier les principaux défis qui doivent être ciblés
- La gestion : partenariat entre niveaux de gouvernement et bonne gouvernance en pratique, améliorant la gestion des programmes

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe souhaite contribuer au débat et espère que les conclusions de celui-ci aideront la Commission européenne à réaliser ses objectifs, à savoir rendre la politique de cohésion plus flexible et plus à même de s'adapter à l'échelle territoriale la plus appropriée, la rendre plus attentive aux besoins locaux et mieux coordonnée avec les autres politiques et tous les niveaux de gouvernance

\* \* \*

### ***Prise de position du CCRE sur le sujet***

(disponible sur le site web du CCRE [www.ccre.org](http://www.ccre.org))

- Document d'orientation sur l'avenir de la politique européenne de cohésion (décembre 2009)
- Réponse au Livre vert sur la cohésion territoriale (février 2009)

### ***Personne de contact au sein du CCRE***

Marit Schweiker  
Chargée de mission – cohésion et politique territoriale  
Tel. + 32 2 500 05 44  
Email : [marit.schweiker@ccre-cemr.org](mailto:marit.schweiker@ccre-cemr.org)

# **Messages politiques clés du CCRE sur l'avenir de la politique européenne de cohésion**

## **1. Le niveau territorial est le plus proche des citoyens**

Les collectivités locales et régionales jouent un rôle décisif dans le développement économique et social de l'ensemble des territoires de l'Union européenne et dans la mise en œuvre des politiques européennes et la réalisation de la cohésion.

## **2. La politique de cohésion doit concerner toutes les régions en Europe**

La future politique européenne de cohésion doit continuer à soutenir l'ensemble des territoires de l'Union européenne dans leur développement social et économique, avec un accent particulier sur les régions en retard de développement. Il faut veiller à ce que la dimension territoriale de la cohésion, ajoutée par le traité de Lisbonne, soit sérieusement reflétée dans la future politique de cohésion.

## **3. La politique de cohésion doit revêtir une dimension décentralisée et le principe de partenariat doit être respecté**

Davantage de responsabilités, associées à des ressources appropriées, devraient être attribuées aux collectivités locales et régionales. Les Etats membres devraient être tenus d'associer le niveau local et régional à la planification, la prise de décision, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation.

## **4. Un soutien total à une politique européenne de cohésion et un rejet énergétique de la renationalisation**

La politique européenne de cohésion est l'expression visible de la solidarité européenne ; elle contribue à créer un sentiment de citoyenneté européenne et favorise le développement régional dans un cadre économique et social commun.

## **5. La simplification des fonds et une concentration sur les résultats**

Les programmes de financement doivent être simplifiés et consolidés afin de réduire la charge administrative des collectivités locales et régionales et de faciliter la mobilisation des financements par les acteurs de terrain.

## **6. Le développement rural n'est pas une annexe de la politique agricole**

Les programmes communautaires de développement rural développés actuellement dans le cadre de la politique agricole commune ne servent pas suffisamment le développement rural dans son acceptation la plus large. Ils devraient être financés de manière appropriée et intégrés dans la future politique de cohésion territoriale.

## **7. Le développement durable comme principe directeur de la politique de cohésion**

Le financement devrait soutenir l'intégration du développement économique, social et environnemental et s'inscrire dans une perspective à moyen et à long terme. A ce titre, les collectivités territoriales par leur capacité à concilier les effets parfois contradictoires du développement durable, au niveau territorial pertinent, doivent jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre des programmes.

**> CCRE Paris**

15 Rue de Richelieu

F-75001 Paris

Tel : + 33 1 44 50 59 59

Fax : + 33 1 44 50 59 60

[www.ccre.org](http://www.ccre.org)

E-mail : [cemr@ccre.org](mailto:cemr@ccre.org)

**> CCRE Bruxelles**

Square De Meeûs 1,

B-1000 Brussels

Tel : + 32 2 511 74 77

Fax : + 32 2 511 09 49

[www.ccre.org](http://www.ccre.org)

E-mail : [cemr@ccre.org](mailto:cemr@ccre.org)



DG Education et Culture

Avec le soutien financier de la Commission européenne.  
Soutien aux organisations actives dans le champ de la citoyenneté européenne active



Partenaire du CCRE